A VENDRE

PAR PUBLIQUE ENCHÈRE.

Le samedi 28 mars, à midi, à la Bourse de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de vente à moi donné par Messrs. Bowman & Co., je vendrai au plus offrant et dernier enchérisseur, pour comptant, la goélette-pilote

CHARLES

Jaugeant 70 tonneaux, avec ses agrès, apparaux, ancres, chaînes, voiles, etc., etc.

Cette goélette est en bon état et peut être vue à tout moment avant la vente.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à

ROBERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

28 mars—3t

LIGNE DE PAQUETS DE LA LOUISIANE.

POUR NEW-YORK—La goélette-pilote VOLTAIRE, capitaine Charles Lind, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

1er avril JOSH. H. ASHBRIDGE, 63, Commune.

POUR NEW-YORK—La goélette-pilote VOLTIGEUR, capitaine Nickerson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

24 m—97 S. & J.F. WHITNEY, 73, Camp.

POUR NEW-YORK—La goélette-pilote VOLTIGEUR, capitaine Nickerson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

9 Nille Levée

POUR NEW-YORK—La goélette fine voilière CORA, doublée et chevillée en cuivre, capit. Young, est en chargement en face de la Place d'Armes, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

12 mars J B BAILEY, 14, Bienville

POUR BOSTON—Le paquebot brig KENTUCKY, capitaine Nickerson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux appartements, s'adresser à bord, au bout de la rue St. Joseph, ou à

STETSON & AVERY,

13 avril 88, rue Gravier.

POUR BOSTON—La packet régulier OHIO, capt. S. Cutter, ayant une grande partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

STETSON & AVERY,

13 avril 88, rue Gravier.

POUR BOSTON—La goélette LOUISA, capitaine Jackson, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

1er avril JOS. ASBRIDGE, 63, Commune.

POUR BOSTON—Ligne de Lombard & Co.—Le brick OSCEOLA, capitaine J. Tuby, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à

25 m S. & J.F. WHITNEY, 73, Camp.

POUR BOSTON—La goélette ERIE, capitaine Welsh, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au face des ballasts du triangle ou à

25 m JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

POUR BOSTON—La goélette D. Atwood, capt. S. Hall, partira pour le port ci-dessus, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis le marché Ste-Marie, ou à JOHN A. MERRITT,

24 mars 53, rue du Camp.

POUR BOSTON—La goélette ELIZABETH, capitaine Thain, sera expédiée sans délai. Elle peut encore prendre 100 balles coton sur le pont. S'adresser au capitaine à bord, ou à

23 mars J. B. FIELD, 73, Bienville.

POUR BOSTON—Le brick ADRIANA CATHERINE, capitaine Cooper, peut encore prendre 800 barils de saindoux et quelques passagers, s'adresser à

30 mars BEDFORD & BECK, 24, Bourse.

POUR PHILADELPHIE—Le brick JULIA & HEPBURN, capt. Bartlett, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,

30 mars 24, rue de la Bourse.

POUR PHILADELPHIE OU NEW YORK—La goélette AUGUSTUS LORD, capitaine Barge-Tringle, pour fret s'adresser à bord, en face des ballasts du Gmars dans la Seconde municipalité ou à

J. ALBERT, 32 rue St-Louis.

POUR BALTIMORE—La goélette SAVE TESTER partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. B. BAILEY,

25 m 14, Bienville.

POUR LA MOBILE—Par la Nouveau Bassin—La goélette CHARLES W. BERWOD, capitaine Bowman, est en chargement, et partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

1er avril JOS. H. ASHBRIDGE, 63, Commune.

PORTS D'EUROPE.

Le brick GUINAM, capitaine Grove, partira pour le port ci-dessus; il peut prendre quelques passagers. Pour les conditions du passage, s'adresser au capitaine à bord, en face du coin rouge ou à

13 m J ROBERT & Co, 47, Bienville.

POUR GREENOCK—La barque anglaise JAMAICA, capitaine Martin, peut prendre à fret 200 à 300 balles de coton, et partira sans délai. S'adresser à KENNEDY, DUBEL & CO.

5 avril 52, rue Toulouse.

POUR CORUNA—Le navire du voilier PROVISCONAL, capitaine Sarria, partira pour le port ci-dessus, dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser à J. ROBERT & CO.

2 av 47, Bienville.

POUR LIVERPOOL.

Le navire American A. 1. WASHINGTON, cap Adams, du port de 1000 tx., est en charge. Pour fret s'adresser

HEATH & Co 95, Camp. 14av.

POUR LIVERPOOL

Le trois mats americain HAVRE, capt. Known, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de belles commodités, s'adresser à bord ou à

15 avril SCHMIDT & Co. 86, Bienville.

POUR LIVERPOOL—Le trois mats TALLEYRAND, capitaine Fales, partira pour le port ci-dessus. Pour passage s'adresser à S. & J. F. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts POWLAND sera cargaison engagée. Pour passage, s'adresser à 14m S. & J. F. WHITNEY, 73 rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts NEWLAND, capitaine Lowell, jaugeant A. 1, partira pour le port ci-dessus. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, s'adresser à

16 avril S. & J. F. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts ST. LEON, capitaine J. Wood, partira pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, s'adresser à

16 avril S. & J. F. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—La barque CALEDONIA, capt. Huntable, peut prendre vingt tonneaux de coton de Campeche. Pour le fret s'adresser immédiatement au capitaine, à bord, ou à

9 m D. LAURENT MILLAUDON, 140, rue Bourbon.

POUR LIVERPOOL

Le trois-mats anglais ORWELL, capt. Graysburn partira vers le 20 mars. Pour la place et pour passage

1 avril S. HEATH & Co. 95, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL

Le trois-mats DELTA, capt. Howe, partira pour le port ci-dessus. Pour fret de 500 balles coton, s'adresser à S. & J. F. WHITNEY,

9 mars 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mats UNITED STATES, capitaine Dawson, partira immédiatement. Pour fret de 200 balles coton, s'adresser à

24 mars S. & J. F. WHITNEY, 73, Camp.

POUR AMSTERDAM—Le trois mâts GENEVA, capitaine Hale, partira pour le port ci-dessus. Pour passage ou fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. B. FIELD, 73, Bienville.

23 mars

A VENDRE

ON DEMAND [illegible] pour porter en [illegible] chargeant pour [illegible] s'adresser à

14 m W. G. REWES, 1 c. rue Natchez.

A VENDRE OU A FRETER—La goélette RITE, capt. Martin, canstruite il y a [illegible] du port de 900 tx. Pour les conditions s'adresser à

9av J. W. ZACHARIE, sur le de la Douane.

DEMANDE DE NAVIRE—On demande une bonne goélette pour prendre une cargaison pour N. York. S'adresser à Wm. C. TOMPKINS & Co.

9 avril 66, rue du Camp.

A FRETER—La barque VENIEL, capt. Birbec, du port de 1200 balles de coton, sera prête à recevoir sa cargaison dans une semaine. Un port de la Mediterranée est préféré. S'adresser au capitaine Birbec, à bord, au wharf de la 2me. municipalité, ou à

9 avril STETSON & AVERY, 88, rue Gravier.

ON demande un navire du port de 170 boucauts, ou autre de prix de 300 boucauts pour aller prendre sur chargement pour un port du nord. S'adresser à

JAMES D'ENEGRE,

16, rue de la Douane.

A LOUER—La Maison spacieuse à magasins, à trois étages, occupée en la banque de Commerce, est maintenant occupée par Mrs. Pierce Shannon et frontier. Possession en sera donnée immédiatement.

9 avril GEO. O. HALL, calsier.

LES soussignés ont l'honneur d'informer les dames et le public qu'elles donnent en ville et chez elle des leçons de chant, de piano, et fossi de langue française. Mme A. a entendre avec succès à Baton Rouge, et peut [illegible] personnes disposées à l'honorer de leur [illegible] enfant qui est une preuve évidente [illegible] obtenus par la méthode qu'elle a [illegible] Rue Royale [illegible] Prix des leçons à son domicile.—Musique [illegible] par mois

16 mars —1m Afps. — Français — 5 do

LES soussignés, agents de la manufacture de [illegible] Louisville, sont prêts à vendre [illegible] et approbation des [illegible] qu'ils ont aussi en magasin [illegible] toutes espèces de chapeaux de soie [illegible]

16 av

LES soussignés ont reçu et offrent à vendre à des prix [illegible]

Zinc en planches et en feuilles,
Etoe de Banca en saumons et en petites barres.
Fauderdu,
Feuilles pour chassis de fenêtres de 6 à 10 livres.
Un assortiment de gros clous pour navires et canots.
Boulons en cuivre assortis de 1/2, 5/8 et 3/4 de pouce.
Un assortiment de fontes américaines, consistant en fours de campagne, &c., &c., &c.
Chaudières françaises de 1 à 100 pointe.
Clous de composition de 1 1/4 à 1 1/4 et 1/2.
40 boites en fer blanc de bonne peinture anglaise,
10 do do bleue, noir, jaune et rouge, bons pré-
ceratifs pour les chaudières

16 a PRIESTLEY & BEIN.

MME ARTIGUE SAVE jeune, élève de professeurs distingués de Paris, a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'elle donne en ville et chez elle des leçons de chant, de piano, et fossi de langue française. Mme A. a entendre avec succès à Baton Rouge, et peut [illegible] personnes disposées à l'honorer de leur [illegible] enfant qui est une preuve évidente [illegible] obtenus par la méthode qu'elle a [illegible] Rue Royale [illegible] Prix des leçons à son domicile.—Musique [illegible] par mois

16 mars —1m Afps. — Français — 5 do

LES soussignés ont l'honneur d'informer les dames et le public qu'elles donnent des leçons de chant, de piano, et fossi de langue française. Mme A. a entendre avec succès à Baton Rouge, et peut [illegible] personnes disposées à l'honorer de leur [illegible] enfant qui est une preuve évidente [illegible] obtenus par la méthode qu'elle a [illegible] Rue Royale [illegible] Prix des leçons à son domicile.—Musique [illegible] par mois

16 mars —1m Afps. — Français — 5 do

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD.

Vente de syndic, d'habillements, etc.

LE MARDI, 31 mars, à 10 heures, au No. 42 de la rue Gravier, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, en date du 9 avril 1840, sous la direction du syndic, le stock de marchandises abandonné dans la dite procès, consistant en un assortiment général de draps, mousselines, indiennes, cravates, chemises, chapeaux, casquettes, bottes, souliers.

Conditions à la vente. 16 a

PAR H. J. DOMINGON.

VENTE DE SYNDICS—En vertu d'un ordre de la Chambre Commerce, en date du 7 avril 1840, il sera vendu, le Samedi, 11 courant, à 10 heures A. M., sous la direction de Aaron Daniels et de Daniel Goodman, syndics de la faillite A. Daniels et Goodman, No. 31 de la rue de Chartres, consignataire de la rue de la Douane.

Le stock de marchandises de faillite neuves consistant en marchandises sèches pour la saison, bien assorties, en lots au gré des acheteurs. Et en même temps et au même lieu les vitrages et comptoirs du magasin, ainsi que le bail du magasin qui doit expirer le 1er. novembre prochain. Possession sera donnée au 1er mai prochain, si désirée.

Conditions de la vente comptant. 14 av

PAR DUTILLET & GUINAULT.

Faillite de François Perrier.

IL sera vendu le Samedi, 4 Mai 1840, à la Bourse de la Cité, (Salle des Ventes) rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Paroisse, dans l'affaire de la succession de Mr. Marmillot, syndic des créanciers de [illegible] Carrière, savoir: Le Mercredi 22 avril 1840, à midi, à la Salle des Ventes de la Bourse St. Louis, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, les propriétés, esclaves et actions abandonnés par le failli à ses créanciers, savoir:

1°. Un Lot de Terre désigné par le No. 2, situé au faubourg Marigny, dans l'Ilet compris dans les rues Marigny, Bons-Enfans, Mandeville et Amour, lequel lot mesure un pieds anglais 23 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Marigny, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

2°. Un autre Lot de Terre situé aussi au faubourg Marigny, dans le même Ilet que le No. 2 premièrement décrit, désigné par le No. 3; lequel mesure 40 pieds anglais 37 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue des Bons-Enfans, sur 63 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles; le tout d'après un plan fait par Louis Surgi le 15 octobre 1836 et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public.

3°. Jack, nègre âgé d'environ 24 ans.

4°. Mathilda, griffonne âgée d'environ 26 ans, avec ses deux enfants, Raison, mulâtre, âgé d'environ 3 ans, et Pierre, âgé de 15 mois.

5°. Jim, nègre âgé d'environ 48 ans.

6°. Suzanne, négresse âgée d'environ 50 ans.

7°. 2 Actions de la Compagnie du Chemin à Coulisses du Golfe du Mexique de $100 chaque, sur lesquelles 3 billets de $40 chaque restent à payer.

8°. 5 Actions de la Compagnie des Architecte du Mississippi de $50 chaque, payés en plein.

Conditions de la vente—Comptant.

Les actes de vente seront passés pardevant C. V. Foulon, notaire public, aux frais des acquéreurs.

21 mars—3t—21m,2,9,16t23a avril.

PAR J. A. BEARD.

IL sera vendu à l'encan le lundi, 30 avril, à midi (à moins qu'il ne soit vendu avant en vente privée,) à l'Arcade Banks, le steamer TUSKINA, avec ses cordages et ses apparaux, tel qu'il se comporte aujourd'hui de Poutre bordage dehors en fil et amarre.

Le Tuskina est bien connu comme un steamer de bon calage pour les rivières de coton, peut porter de 1 à 1600 balles, et est marqué A. 1 dans les bureaux des compagnies d'assurance. Il est dans un état parfait et prêt à entrer en voyage, et a d'excellentes cabines sur le haut pont.

Conditions—Argent comptant, la balance en paiements égaux à 7, 10 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs.

L'acte de vente passé pardevant J. B. Marks son juge aux frais de l'acquereur. Pour de plus grands détails s'adresser à J. A. Beard encanteur, rue de la Commune No. 56, ou 19 de la Nelle. Levée. 12 a

VENTE DE SYNDIC.

Théodule Lauve vs. ses créanciers.

PAR DUTILLET & GUINAULT.

IL sera vendu samedi 16 mai 1840, à midi à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans l'affaire de la succession de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire de Théodule Lauve contre ses créanciers, et date le 7 mars 1840, et à la requête de Geo. Bergeron, syndic des créanciers, le [illegible] savoir:

1°. Un Lot de Terre désigné par le No. 2, situé au faubourg Marigny, dans l'Ilet compris dans les rues des Remparts, entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou, No. 331, faubourg Trémé, à la Nouvelle Orléans, mesurant trente cinq pieds de face à la rue des Remparts, cent vingt pieds de profondeur, sur la ligne de gauche, et cent vingt pieds, six pouces et demi sur la ligne de droite, et quarante six pieds, neuf pouces dans le fond sur la ligne qui sépare le dit terrain de celui no. trente neuf, conformément au plan fait par Pancon, voyer de la ville, le treize juin mil huit cent dix, déposé au régistre de la même année chez Michel de Armas, notaire, au folio 464, ensemble toutes les bâtisses, circonstances et dépendances qui s'y trouvent sur le dit terrain.

Ce lot sera vendu sujet aux conditions imposées par la ville de une rente annuelle et perpétuelle en faveur du trésor de la ville, de la somme de cinquante-et-une piastres et quatre vingt-deux cents, payable chaque trimestre.

2°. Un Lot de Terre et bâtisse en bois, situé rue des Remparts, entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou, No. 333, faubourg Trémé, à la Nouvelle-Orléans, mesurant au pied américain, vingt trois pieds de face à la rue des Remparts sur quatre vingt dix sept pieds et demi de profondeur d'un côté, sur quatre vingt quinze pieds, sept pouces de l'autre côté, et vingt pieds un pouce et demi de large dans le fond. Lequel lot est désigné par le no. un, sur un plan dressé par C. Grozet, ingénieur, en date du 15 avril 1836 et annexé à un acte du 28 mai 1836, en l'étude de Theodore Seghers, notaire, pour recours; ensemble les bâtisses, et constances et dépendances qui se trouvent sur le dit terrain.

3°. Huit terrains contigus situés au faubourg Washington, dans l'Ilet formé par les rues Casacalvo, Granville, Remparts, Pologne et Lesseps, suivant un plan de Mr. Vergnes, architecte, daté du 29 mars 1837.

Lot no 1, formant encoignure et mesurant vingt sept pieds, un pouce et huit lignes 2/3 de face, sur la rue Casacalvo et une profondeur de cent cinq pieds et vingt sept pieds, un pouce et huit lignes 2/3 dans le fond; ensemble toutes les circonstances et dépendances des dits terrains.

4°. Le dit terrain ci-dessus et désigné comme situé au 2me. lot, mesurant trente cinq pieds de face à la dite rue des Remparts, cent vingt pieds de profondeur sur la ligne de droite, et quarante six pieds, neuf pouces dans le fond sur la ligne qui sépare le dit terrain de celui no. trente neuf, conformément au plan fait par Pancon, voyer de la ville, le treize juin mil huit cent dix, déposé au régistre de la même année chez Michel de Armas, notaire, au folio 464, ensemble toutes les bâtisses, circonstances et dépendances qui s'y trouvent sur le dit terrain.

Ce lot sera vendu sujet aux conditions imposées par la ville de une rente annuelle et perpétuelle en faveur du trésor de la ville, de la somme de cinquante-et-une piastres et quatre vingt-deux cents, payable chaque trimestre.

5°. Un Lot de Terre et bâtisse en bois, situé rue des Remparts, entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou, No. 335, faubourg Trémé, à la Nouvelle-Orléans, mesurant au pied américain, vingt trois pieds de face à la rue des Remparts sur quatre vingt dix sept pieds et demi de profondeur d'un côté, sur quatre vingt quinze pieds, sept pouces de l'autre côté, et vingt pieds un pouce et demi de large dans le fond; ensemble [illegible] Lequel lot est désigné par le no. un, sur un plan dressé par C. Grozet, ingénieur, en date du 15 avril 1836 et annexé à un acte du 28 mai 1836, en l'étude de Theodore Seghers, notaire, pour recours; ensemble les bâtisses, et constances et dépendances qui se trouvent sur le dit terrain.

6°. Huit terrains contigus situés au faubourg Washington, dans l'Ilet formé par les rues Casacalvo, Granville, Remparts, Pologne et Lesseps, suivant un plan de Mr. Vergnes, architecte, daté du 29 mars 1837.

Lot no 1, formant encoignure et mesurant vingt sept pieds, un pouce et huit lignes 2/3 de face, sur la rue Casacalvo et une profondeur de cent cinq pieds et vingt sept pieds, un pouce et huit lignes 2/3 dans le fond; ensemble toutes les circonstances et dépendances des dits terrains.

4°. Le dit terrain ci-dessus et désigné comme situé au 2me. lot, mesurant trente cinq pieds de face à la dite rue des Remparts, cent vingt pieds de profondeur sur la ligne de droite, et quarante six pieds, neuf pouces dans le fond sur la ligne qui sépare le dit terrain de celui no. trente neuf, conformément au plan fait par Pancon, voyer de la ville, le treize juin mil huit cent dix, déposé au régistre de la même année chez Michel de Armas, notaire, au folio 464, ensemble toutes les bâtisses, circonstances et dépendances qui s'y trouvent sur le dit terrain.

Ce lot sera vendu sujet aux conditions imposées par la ville de une rente annuelle et perpétuelle en faveur du trésor de la ville, de la somme de cinquante-et-une piastres et quatre vingt-deux cents, payable chaque trimestre.

5°. Un Lot de Terre et bâtisse en bois, situé rue des Remparts, entre la rue des Ursulines et le chemin du Bayou, No. 333, faubourg Trémé, à la Nouvelle-Orléans, mesurant au pied américain, vingt trois pieds de face à la rue des Remparts sur quatre vingt dix sept pieds et demi de profondeur d'un côté, sur quatre vingt quinze pieds, sept pouces de l'autre côté, et vingt pieds un pouce et demi de large dans le fond.